



## Procès-verbal de la 60<sup>ème</sup> assemblée générale de l'ADNV 22 juin 2023, salle polyvalente à Yvonand

Tenue du procès-verbal (pv) : Madame Nadia Mettraux (pré-pv) puis en séance par Madame Elodie Fabre.  
La séance est présidée par Monsieur Stéphane Costantini.

### 1. Salutations et bienvenue

---

Le président salue l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue et ouvre la séance. Il passe la parole à Monsieur Philippe Moser, syndic d'Yvonand.

Allocution du syndic qui souhaite la cordiale bienvenue à Yvonand.

Le président rappelle que les membres ont été convoqués conformément aux statuts et que les documents ont été mis à leur disposition sur le site internet dès le 6 juin dernier.

41 communes sont présentes ou représentées ainsi que 32 membres privés, le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Deux scrutateurs ont été désignés et ont accepté leur mission, il s'agit de :

1. Monsieur Johny Favre, Commune de Provence
2. Monsieur Luis Villa, Fondation Saphir

Ils sont remerciés de leurs bons offices.

Le président rappelle que les votes se font à main levée, respectivement à bulletins secrets si des membres en font la demande.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Salutations et bienvenue
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 22 juin 2022
3. Message du président de l'ADNV
4. Revue opérationnelle par la directrice générale
5. Rapport d'activités et comptes 2022
  - a. Présentation par la directrice générale
  - b. Rapport de la fiduciaire
  - c. Rapport de la commission de gestion
  - d. Adoption du rapport d'activités 2022
  - e. Adoption du rapport de la commission de gestion
  - f. Adoption des comptes 2022
  - g. Désignation de l'organe de révision pour l'exercice 2023
6. Divers et propositions individuelles
7. Clôture

### 2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 juin 2022

---

Le président soumet au vote l'adoption du PV de l'AG du 22 juin 2022.

Le PV est validé à main levée et à une large majorité.

### 3. Message du président de l'ADNV

---

Le Président de l'ADNV, se plaît à transmettre sa grande satisfaction concernant l'exercice sous revue et cite plusieurs éléments qui doivent être relevés au titre des succès :

- Le montant record des préavis déposés auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation de l'Etat de Vaud, pour plus d'un million de francs. Soulignant que depuis 2019, un record



dans le record a été inscrit dans les tabelles de l'ADNV puisque l'augmentation des préavis déposés au titre du soutien touristique a enregistré une progression de 112% pour se porter à une moyenne annuelle de CHF 600'000 sur ces 4 dernières années. Il déclare que désormais l'ambition est d'une part de maintenir cette performance et d'autre part de l'appliquer de la même façon pour les préavis en lien avec les entreprises, tout en rappelant que l'ADNV va chercher cet argent pour ses membres et qu'il est donc indispensable que ces derniers contactent l'association pour que le personnel puisse analyser les dossiers et en déterminer l'éligibilité.

- La réussite des trois comités locaux qui, au travers de 3 séances par comité local, ont statué sur l'octroi de CHF 61'250 pour soutenir 37 projets.
- L'évolution de la notoriété et la diversification de la promotion de l'ADNV qui se traduit par des prises de contact plus nombreuses et plus pertinentes, grâce à des actions ciblées telles que par exemple la Spartan Race, le concept Pèdze, la présence sur les réseaux sociaux ou la présence au comptoir du Nord vaudois.

Le président poursuit et indique qu'en 2022, le comité exécutif s'est réuni à 6 reprises, conformément au rythme désormais institutionnalisé.

Lors de ces séances, le comité a notamment traité :

- 12 préavis.
- La création des comités locaux et de leur règlement.
- Les nouveaux statuts de l'association.
- Les comptes 2021 et le budget 2023.
- Les travaux du siège à la Tannerie.
- Le suivi de projets tels que la filière bois, le covoiturage, l'étude P+R ou encore la phase 2 du Système de gestion des zones d'activités.

Il rajoute que le comité a également duprendre des décisions concernant :

- L'avenir de l'expertise du développement professionnel, le CGPI ayant subi des coupes budgétaires massives de la part de l'Etat de Vaud.
- Les mesures salariales 2023, dans un contexte budgétaire tendu et une inflation inédite.

Il formule le constat que l'équipe opérationnelle fonctionne et le comité exécutif est actif voire hyperactif dans le cadre des décisions stratégiques. Il souligne à cet égard la précision et l'exhaustivité des retours d'informations de la direction, permettant de garantir la cohérence et la conformité des actions de l'ADNV.

Enfin, le président remercie chaleureusement chaque personne à son niveau de son travail et de partenariat.

Il passe la parole à la directrice générale pour le rapport opérationnel.

#### **4. Revue opérationnelle par la directrice générale**

La directrice générale indique que l'année 2022 s'est déroulée selon les intentions, dans le cadre du budget défini et avec un nombre d'imprévus faible ou peu impactant.

Elle fait part de sa satisfaction d'autant qu'au niveau de l'opérationnel, la mission est réalisée avec une agilité assez remarquable dans un contexte de pression plutôt soutenu et continu, car en tant qu'organisation investie d'une mission d'utilité régionale, les attentes sont fortes et parfois relèvent de quelque chose qui s'apparente à une « liste au père Noël ».

Elle souhaite relever deux qualités précieuses en tant que collaboratrice / collaborateur de l'association, à savoir l'abnégation et la gestion de la frustration. Ces compétences étant particulièrement utile lorsque le personnel doit faire face aux interrogations sur la nécessité ou le fonctionnement de l'association.



La directrice générale se félicite d'avoir ouvert les portes de l'ADNV en communiquant largement dès sa prise de fonction et permettant ainsi à chaque membre de s'intéresser et s'impliquer au sein de l'association. Elle constate que tant le comité exécutif que la commission de gestion sont satisfaits de la transparence de l'opérationnel.

Elle poursuit en citant un certain nombre éléments que l'ADNV facilite ou suscite et qui – bien que moins visibles – tout autant d'importance et de valeur que des actions chiffrées et mesurables.

Elle affirme que les membres de l'association peuvent être satisfaits de cette ADNV qui met son énergie là où elle doit la mettre, souvent avec discrétion et toujours avec sincérité et engagement y compris durant les « périodes d'orage ».

Elle signale également trois points d'attention que sont :

- L'évolution du niveau de rémunération du personnel alors que les cotisations ne sont pas indexées.
- Le financement des ressources humaines pour réaliser les mandats confiés par l'Etat de Vaud.
- Le mandat annuel de l'insertion professionnelle – CGPI, dans un contexte de taux de chômage extrêmement bas et de réduction budgétaire du Canton.

Elle conclut en disant que depuis 1969, l'ADNV est l'un des acteurs du développement du Nord vaudois au travers d'un levier de travail significatif qui ne peut pas réaliser des miracles mais qui mérite la valorisation de ses succès.

Elle adresse ses remerciements en premier lieu aux collaboratrices et collaborateurs mais aussi au comité exécutif et à tous les membres publics ou privés qui œuvrent à nos côtés pour le bien du Nord vaudois.

## 5. Rapport d'activités et comptes 2022

---

La directrice générale rappelle que l'intégralité des coûts de l'expertise du développement professionnel CGPI sont pris en charge par l'Etat de Vaud. Ses commentaires concernent dès lors l'activité économique-touristique :

- Les comptes 2022 sont conformes au budget et l'exercice est bouclé avec un bénéfice de CHF 3'034 versus les CHF 5'000 budgétés.
- CHF 111'481 provenant des fonds ont été utilisés pour stimuler la consommation locale durant l'été au travers du concept Pèdze, le financement de deux activités d'animations à Yvonand ou encore l'aménagement du siège et des agences. Les fonds ont été reconstitués pour CHF 230'000 en vue de réaliser notamment des activités en lien avec la mobilité, particulièrement le vélo mais aussi pour investir dans un nouveau système comptable qui permette notamment de digitaliser les opérations.
- Les charges de personnel représentent pour 2022 un coût total de CHF 1'975'225, soit 5.9% de plus que ce qui avait été budgété, en raison notamment de l'obligation d'engager une collaboratrice plutôt qu'un stagiaire, faute de candidat, pour l'agence de Sainte-Croix ou encore une provision pour vacances et heures variables.
- Enfin, le revenu total s'est élevé à CHF 2'913'586 en augmentation de CHF 24'000 par rapport au budget, grâce à l'évolution de la taxe de séjour.

La directrice générale indique que la présentation des comptes a été améliorée en y intégrant, comme demandé, la colonne « budget ».

Elle poursuit en disant qu'ayant observé une certaine lourdeur dans les processus de travail de l'unité finances, une évaluation externe a confirmé un certain nombre de points d'amélioration pour adapter ces processus aux pratiques actuelles. Des propositions seront faites au comité exécutif d'ici la fin de l'année. Elles concernent notamment la digitalisation, les modes de facturation ou encore la gestion des contrats et conventions.

La directrice générale commente certains chiffres du rapport d'activités en signalant que les principales données sont disponibles sur le fascicule imprimé :



- Le dépassement du million de subvention LADE pour une valeur totale de projets de ses bénéficiaires de près de 4.5 millions, soit un taux d'intervention moyen de 20%.
- Les CHF 61'250 de soutien attribués dans le cadre des comités locaux.
- Les 95 visites d'entreprises.
- Les CHF 200'000 de retombées économiques d'une Spartan Race.
- Les 240 institutions avec lesquelles l'insertion professionnelle – CGPI travaille et les 451 assignations de programme d'emploi temporaire.
- La certification ISO obtenue pour l'expertise du développement professionnel.
- Le succès du concept Pèdze notamment au travers des 18'000 cartes de rabais distribuées aux touristes.
- Le succès de notre stand d'honneur au comptoir du Nord vaudois.
- L'augmentation du nombre de nuitées.
- L'évolution du nombre de membres qui a augmenté de 40 entités équivalent à 230 emplois.
- Les 40 articles faisant la promotion de la région.

Elle indique également que comme annoncé lors de la dernière AG, l'ADNV a lancé le GRTNV pour « Groupe de Réflexion Touristique du Nord Vaudois ». Ce groupe est destiné à identifier les opportunités de développements touristiques au niveau de la région. L'association a demandé à Monsieur Pierre-André Michoud d'en prendre la présidence ce qu'il a accepté et il en est aujourd'hui officiellement remercié. Les membres du GRTNV sont cités :

- Monsieur Pierre-André Michoud, président
- Madame Sophie Cook
- Madame Sabine Thévenaz
- Monsieur Serge Audemars
- Monsieur Olivier Chablaix
- Monsieur Fabian Gasser
- Monsieur Alain Jutzeler
- Monsieur Benjamin Morel
- Monsieur Philippe Paillard
- Monsieur Camille Verdier
- Monsieur Marc Waldispuehl

Dans le cadre de 3 séances, ce groupe a notamment travaillé sur :

- Une analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques du tourisme dans le Nord vaudois.
- La notion de qualité, tant d'un point de vue de l'accueil qui est délivré par les partenaires que du point de vue de l'accessibilité et la diffusion de l'informations.
- La notion des synergies où l'idée d'une plateforme d'échanges a été abordée tout comme l'organisation d'un évènement annuel des prestataires touristiques.
- Les thématiques du terroir et du patrimoine, deux des chaînes de valeur de l'ADNV.

Il est également signalé que comme chaque année, l'ADNV a assuré la coordination des caves ouvertes, poursuivi le projet de signalétique touristique en partenariat avec les communes et avancé dans le projet de refonte du site internet touristique régional.

L'ADNV réalise en permanence la promotion de différents activités et projets ayant un potentiel économique-touristique et cite cette année, le projet de la fonction des Mûriers qui recherche des fonds ([www.muriers.ch](http://www.muriers.ch)).

En conclusion, la directrice générale diffuse les premières 27 secondes du film promotionnel de la Spartan Race du 17 juin dernier. Ce film a pour but de rechercher du sponsoring à hauteur de CHF 150'000 afin d'anticiper la fin à terme de la subvention de l'Etat de Vaud.

La parole est passé au président.



Le président remercie la directrice générale et excuse Didier Glauser de la Fiduciaire Fidaceb SA, qui n'a pu se libérer afin d'être présent pour cette assemblée. Monsieur Glauser a néanmoins fait parvenir son rapport d'audit, dont le président fait lecture de la conclusion.

Il prie Monsieur Pascal Gafner, président de la commission de gestion de l'ADNV, de donner lecture du rapport de la commission.

Le président remercie Monsieur Pascal Gafner, de même que les autres membres de la commission de gestion, et ouvre la discussion.

L'assemblée n'ayant pas de question ou de remarque, le président passe au vote, l'un après l'autre des quatre objets suivants :

1. Adoption du rapport d'activités 2022
2. Adoption du rapport de la commission de gestion de l'ADNV
3. Adoption des comptes 2022
4. Octroi du mandat de révision des comptes 2023 à la Fiduciaire Fidaceb SA

Les trois documents sont adoptés par les membres à une très large majorité.

Le mandat de révision des comptes pour l'exercice 2023 est confié à une très grande majorité à la Fiduciaire Fidaceb SA.

## **6. Divers et propositions individuelles**

---

Au point 6 de l'ordre du jour, le président indique qu'aucune proposition individuelle ne lui est parvenue. Il demande si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite prendre la parole.

La parole n'est pas demandée.

## **7. Clôture**

---

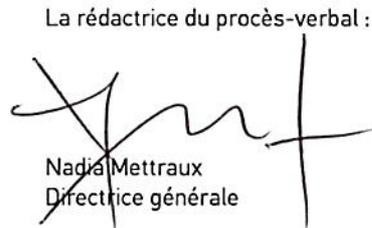
Le président adresse ses remerciements aux membres de l'ADNV, à ses collègues du comité exécutif, au comité de direction ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ADNV.

La parole n'étant plus demandée, le président invite l'assemblée à passer un moment convivial dans le cadre d'un apéritif et clôt la séance.



Stéphane Costantini  
Président de l'ADNV

La rédactrice du procès-verbal :



Nadia Mettraux  
Directrice générale

